

Adopté par le Conseil d'État le 20 mai 2026

Le numérique au service de la santé

VISION STRATÉGIQUE CANTONALE 2035



Rédaction	01
Liste des abréviations	02
1 Introduction	03
2 Enjeux de santé publique et rôle du numérique	05
2.1 Promotion de la santé et prévention	05
Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé	06
Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé	06
Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé	06
2.2 Trajectoire de soins	07
Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins	08
Favoriser la prise en charge rapide	09
Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité	09
Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient	09
3 Enjeux réglementaires du numérique en santé	10
Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale	10
Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique	10
Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé	11
4 Acteurs du numérique en santé	12
4.1 Acteurs cantonaux	12
L'Etat	12
Les établissements publics autonomes	12
Les acteurs privés	13
4.2 Acteurs extracantonaux	13
L'Association intercantonale CARA	13
La Confédération	14
5 Vision 2035 du numérique en santé	16
6 Principes guidant la transformation numérique	18
Principe 1: Placer les utilisateurs au cœur des solutions	18
Principe 2: Sécuriser et protéger les données en toute transparence	18
Principe 3: Co-construire un écosystème cohérent, structuré, fédérateur et ouvert	19
Principe 4: Stimuler l'innovation	19
Principe 5: Former et accompagner le changement	19
Principe 6: Piloter la transformation numérique dans l'intérêt général et promouvoir la souveraineté numérique	20

7	Mise en œuvre de la vision	21
	Axe 1: Développer le cadre de référence	21
	Ambition 1.1: Développer la gouvernance et le cadre légal	21
	Ambition 1.2: Assurer les ressources et le financement	22
	Axe 2: Favoriser l'accès à la santé	23
	Ambition 2.1: Faciliter l'accès à l'information de santé	23
	Ambition 2.2: Offrir une vision globale et transparente de l'offre de soins	23
	Ambition 2.3: Faciliter l'orientation et l'accès aux soins de la population	24
	Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins	25
	Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles	25
	Ambition 3.2: Optimiser l'échange de données entre les partenaires du réseau	26
	Ambition 3.3: Permettre le monitoring et le pilotage global du système de santé, et soutenir la recherche	27
	Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins	28
	Ambition 4.1: Mettre à disposition des outils de prévention	28
	Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé	28
	Ambition 4.3: Développer et déployer des solutions permettant d'assurer la prise en charge à distance	29
8	Projets en cours et prioritaires à court terme	31
	Axe 1: Développer le cadre de référence	31
	Axe 2: Favoriser l'accès à la santé	31
	Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins	32
	Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins	32
9	Conclusion	33
	Annexe – Détail des projets	34
	Projets en cours	35
	Projets prioritaires à court terme	41
	Projets prioritaires à moyen terme	49
	Projets prioritaires à plus long terme	51

Rédaction

Ce document a été rédigé par Séverine Burnet, Thomas Lufkin et Panteleimon Giannakopoulos, office cantonal de la santé.

Le texte final est basé sur les travaux d'un groupe de travail constitué de:

- Nicolas Bornand, Séverine Burnet, Thomas Lufkin et Lynne Thadikaran-Salomon, office cantonal de la santé;
- Dragana Strauss, département de la santé et des mobilités;
- Julia Aeberli, Katherine Blondon, Frédéric Ehrler et Stéphane Spahni, Hôpitaux universitaires de Genève (HUG);
- Ludovic Barres, Soraya Hamache-Potin, Laurent Marjollet, Valérie Mégevand, et Séverine Vallet, Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD);
- Hideki Perrier et Simon Berther, Eraneos Switzerland SA.

Les personnes suivantes ont également apporté leur expertise:

- Cyril Ackermann, Mélissa Evequoz, Olivier Plaut et Xavier Sepulchre, office cantonal de la santé;
- Cécile Petit, Daniel Kupper et Alain Bachmann, office cantonal des systèmes d'information et du numérique;
- Nicolas Fournier, département des institutions et du numérique;
- David Cavin, Rodolphe Meyer, Anne-Claire Pliska, Klara Pósfay Barbe et Robert Mardini, HUG;
- Marc Besson, Antoine Bazin et Emilia Frangos, IMAD;
- Antoine Geissbuhler, Stéphane Spahni, Université de Genève et HUG;
- Swann Pichon, Haute école de santé (HEDS) – Genève;
- Eric Munier et Andrea Tomaniova, Hospice général;
- Patrice Hof, Association intercantonale CARA;
- Jean-Sébastien Deniau, Genève Cliniques;
- Claudine Hentsch, Association des communes genevoises (ACG);
- Thomas Bapst, Association des Médecins du Canton de Genève (AMGe);
- Eric Linn, Groupement des services privés d'aide et de soins à domicile (GSPASD);
- Florian Erard, Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS);
- Laure-Zoé Kaestli, PharmaGenève;
- Mathilde Mangin, PhysioGenève;
- Sophie Courvoisier, Association genevoise des foyers de jour;
- Gustavo Kuhn, office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS).

Liste des abréviations

CeSaGe: Centrale santé Genève

CISN: Convention intercantonale en matière de santé numérique (Loi 13319)

DEP: Dossier électronique du patient

DES: Dossier électronique de santé

DPE: Dossier patient extrahospitalier

e-ID: Identité électronique

EPA: Etablissement public autonome

FIP: Fiche d'intervention préhospitalière

HUG: Hôpitaux universitaires de Genève

IMAD: Institution genevoise de maintien à domicile

IPS: International patient summary

PCPSP: Plan cantonal de promotion et de prévention 2024-2028

PFAS: substances per- et polyfluoroalkylées, surnommés «polluants éternels»

PMP: Plan de médication partagé

PROMS: Patient reported outcome measurements

PSN: Programme santé numérique (Loi 13004)

PSP: Plan de soins partagé

SaGe: Portail santé Genève

1

Introduction

Genève, avec ses institutions d'excellence et sa tradition d'innovation humaniste, dispose de tous les atouts pour mettre en œuvre une politique du numérique en santé ambitieuse couvrant les besoins de la population, de la prévention primaire jusqu'aux soins de longue durée.

La Suisse a pris énormément de retard dans la numérisation de son système de santé. Or le numérique n'est plus un simple outil de modernisation: il s'agit d'un élément essentiel pour garantir la qualité, la sécurité et la continuité des parcours de soins, tout en renforçant l'efficacité du système et l'autonomie des citoyennes et des citoyens. Il représente ainsi un levier important face à l'augmentation incessante des coûts de la santé.

Paradoxalement, sur un plan sociétal, la transformation numérique bouleverse d'ores et déjà en profondeur nos modes de vie et nos pratiques individuelles: internet et l'intelligence artificielle sont utilisés par un nombre croissant de personnes pour obtenir des informations sur leur santé, comprendre un diagnostic ou un traitement, s'orienter dans le système de santé ou obtenir des informations sur la prévention et la promotion de la santé. De leur côté, les professionnels et professionnelles de la santé disposent de technologies innovantes mais dont l'application dans une optique de médecine personnalisée nécessite la gestion de données populationnelles à large échelle pour définir les facteurs de risque et de protection au niveau de la santé individuelle.

Cette réalité précède les cadres institutionnels, et il est donc primordial que les autorités jouent leur rôle de régulateur en posant le cadre permettant de garantir la sécurité des données, mais aussi de facilitateur en positionnant la santé numérique comme un facteur de progrès au service des ambitions de la santé publique, en définissant des standards permettant l'interconnexion des systèmes et en assurant la mise à disposition des infrastructures de base nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème.

La vision stratégique 2035 du numérique en santé du canton de Genève s'inscrit dans la continuité des orientations visionnaires prises dès les années 1990, lorsque l'Etat avait engagé la mise en réseau des systèmes d'information des partenaires de la santé du canton, qui a abouti à la création du réseau e-toile et à la plateforme MonDossierMedical.ch. Elle reprend également les objectifs ambitieux

du programme santé numérique (PSN), démarré en 2022 par l'adoption de la loi 13004⁰¹, qui a permis à Genève de se doter des premiers moyens pour le développement de solutions innovantes, dont le plan de soins partagé (PSP) et le plan de médication partagé (PMP).

Ces deux solutions sont à présent développées et vont bientôt être déployées au niveau intercantonal par CARA⁰². Les enjeux du numérique en santé dépassent en effet les frontières cantonales. À ce titre, le canton de Genève est membre fondateur de l'Association intercantonale CARA et a adhéré à la convention intercantonale en matière de santé numérique (CISN; loi 13319)⁰³ en 2023. En parallèle, le rôle de la Confédération se renforce progressivement.

La stratégie cantonale du numérique en santé s'intègre dans ces développements. Elle s'adresse à l'ensemble des parties prenantes du domaine de la santé à Genève, et vise à :

- Affirmer le rôle de l'Etat et son champ d'action;
- Fournir des orientations structurantes pour les institutions publiques de santé;
- Servir de guide pour l'ensemble des acteurs et autres parties prenantes du système de santé (acteurs privés, supra-cantonaux, citoyennes et citoyens, associations, fournisseurs de solutions IT, etc.) et les impliquer dans la santé numérique cantonale;
- Clarifier le positionnement des initiatives de numérisation de santé à Genève par rapport aux initiatives intercantionales et fédérales, et renforcer la confiance des partenaires en ces initiatives.

La vision stratégique sera déclinée dans un second temps en une feuille de route opérationnelle, qui traitera les questions liées à sa mise en œuvre et son exécution. Celle-ci affinera les objectifs des projets et leurs interactions, et précisera les paramètres principaux et les conditions de leur réalisation, notamment leur financement, les rôles et responsabilités des acteurs, la déclinaison des objectifs en jalons opérationnels, la définition d'indicateurs, l'intégration des nouveaux projets dans l'écosystème existant, l'implication des parties prenantes, et les synergies à exploiter avec les projets de santé publique. Elle servira en outre de base pour définir l'architecture technique de l'écosystème et pour définir les projets informatiques qui en découleront.

01 <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13004.pdf>

02 <https://www.cara.ch/fr/public/a-propos/communaute-cara/association-cara/>

03 <https://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L13319.pdf>

2 Enjeux de santé publique et rôle du numérique

La numérisation constitue un levier essentiel pour favoriser le maintien en bonne santé, garantir un accès universel et équitable à la santé, et offrir une prise en charge de qualité et efficiente pour la population et les professionnelles et professionnels de la santé.

Une politique de santé doit de nos jours intégrer une multitude de paramètres évoluant très rapidement: sommet du vieillissement démographique, augmentation de la prévalence des maladies chroniques et de la dépendance, apparition de nouvelles formes de pathogènes tels que les maladies transmissibles, les épizooties et les PFAS, risque de pénurie de personnel de santé ou augmentation des vulnérabilités psychosociales. La pression grandissante sur les financements de l'assurance-maladie et de l'Etat sera encore amplifiée avec l'introduction en 2028 du financement uniforme des prestations (EFAS) en Suisse. Dans ce contexte mouvant et incertain, le numérique doit contribuer à apporter des solutions souples renforçant nos capacités d'adaptation pour améliorer la préservation de la santé de la population et accroître l'efficacité du système de soins.

2.1 Promotion de la santé et prévention

Les enjeux présentés ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024–2028 (PCPSP)⁰¹. Ce document constitue une référence pour la définition des priorités dans ces domaines à l'échelle cantonale.

La stratégie du numérique en santé contribue à plusieurs axes et actions de ce plan cantonal, en particulier ceux visant l'amélioration de l'accès à l'information en santé, le renforcement de la prévention, la coordination des acteurs et le développement de l'utilisation des données. Elle s'inscrit ainsi en appui des orientations définies, en mobilisant le numérique comme levier de mise en œuvre.

Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé

↳ PCPSP, axe 3, actions 3.1 et 3.4

Cet enjeu concerne le développement de la littératie en santé, ou la capacité qui nous permet d'identifier l'information bénéfique pour notre santé, de la comprendre, de l'évaluer puis de la mettre en pratique, et est orientée vers la population générale et les groupes cibles les plus exposés aux inégalités de santé.

Les actions en lien avec le numérique dans ce domaine sont notamment:

- La mise à disposition de l'ensemble de la population d'informations de santé de qualité, fiables et validées sur le plan scientifique, via divers canaux de communication digitaux;
- L'amélioration de l'accès aux prestations et supports d'information en matière de santé via l'adaptation des contenus et des modes de délivrance, pour les personnes exposées aux inégalités de santé et à faible niveau de littératie, notamment allophones;
- La communication rapide et sécurisante lors des menaces environnementales qui impactent la santé de la population du canton.

Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé

↳ PCPSP, axe 3, action 3.2

Cet enjeu correspond au besoin de renforcer l'autonomie en matière de santé, en favorisant la participation communautaire.

Une action en lien avec le numérique dans ce domaine est en particulier la mise à disposition d'espaces de dialogue et de participation citoyenne en ligne, par exemple via des forums ou des groupes de soutien et/ou de parole. Ces espaces devront concerner non seulement les patientes et les patients et les pairs aidants, mais aussi les proches aidants dont la charge est appelée à augmenter de manière très significative.

Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

↳ PCPSP, axe 3, action 3.5

Il s'agit de permettre à chacun de devenir acteur de sa propre santé et, le cas échéant, celle de ses proches, en étant davantage impliqué dans les décisions et les actions en lien avec celle-ci.

Les actions en lien avec le numérique dans ce domaine sont principalement de:

- Faciliter l'accès à ses données de santé et de permettre de contribuer à les enrichir, ce qui passe par la promotion de l'adhésion de la population et des professionnels et professionnelles de santé aux outils de santé numérique;
- Pouvoir formaliser et rendre facilement accessible dans le cadre des traitements le projet de soins anticipé (ProSA)⁰² notamment sous la forme d'instructions médicales d'urgence, de directives anticipées, de plan de soins anticipés et/ou de plan de crise conjoint;
- Intégrer l'apport de l'intelligence artificielle dans la mise à disposition d'approches innovantes qui permettent le maintien à domicile et la promotion des comportements de santé.

2.2 Trajectoire de soins

La stratégie du numérique en santé a également pour vocation de contribuer à l'atteinte des objectifs prioritaires dans le domaine de la santé, définis dans l'objectif 1.2 du plan de législature 2023-2028 du Conseil d'Etat⁰³:

- **Renforcer la prévention des maladies et la promotion de la santé**, pour limiter les traitements coûteux et préserver la qualité de vie, en particulier en matière de santé mentale, de santé sexuelle et reproductive, de maladies chroniques (dont les cancers), d'hygiène bucco-dentaire et d'addictions;
- **Optimiser le système de soins pour une politique de santé durable et centrée sur l'écosystème du patient**, ce qui passe notamment par l'exploration de nouvelles formes de prises en charge telles que le déploiement du réseau de soins cantonal et le développement de nouveaux modèles de soins à domicile et de soins coordonnés qui profiteront de la présence de nouvelles professions de santé (par exemple les infirmières et infirmiers en pratique avancée);
- **Garantir l'accès à des soins de qualité et la continuité de l'offre pour l'ensemble de la population**, afin notamment d'assurer l'accès en urgence et d'éviter le renoncement aux soins des différentes populations vulnérabilisées.

Trois axes forts – promotion de la santé et prévention, aide sanitaire urgente et réseau de soins cantonal – ont été identifiés dans la planification sanitaire cantonale 2025-2028 pour contribuer à ces objectifs, et sont aujourd'hui portés par trois projets phares structurants:

- **Redéfinition des investissements cantonaux de promotion de la santé et de prévention**, qui permet de prioriser les interventions dans le cadre du PCPSP;

02 Le projet ProSA est piloté par l'office fédéral de la santé publique: <https://www.bag.admin.ch/fr/projet-de-soins-anticipe-prosa>

03 <https://www.ge.ch/document/programme-legislature-2023-2028-du-conseil-etat>

- **RUG+**, qui répond à la motion M 2760 du Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat à mener des actions visant à améliorer le système d'urgence genevois sous l'angle de l'urgence communautaire et des soins non programmés, en particulier: formaliser le fonctionnement du réseau des urgences genevois (RUG) et l'ancrer dans la législation genevoise, mettre en place une centrale téléphonique, la centrale santé Genève (CeSaGe), ainsi qu'évaluer l'opportunité de concrétiser un système de gestion des consultations pressantes en évitant le recours aux urgences des centres hospitaliers;
- Évolution du réseau de soins cantonal, qui vise à renforcer et coordonner la prise en charge de proximité pour des patients multimorbides et vulnérabilisées, au plus proche de la population et de ses besoins, dans la continuité de la politique de promotion du maintien à domicile inscrite dans la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom; K 1 04) et en s'appuyant sur l'expérience du projet pilote des maisons de santé.

La contribution du numérique dans la réalisation des objectifs de ces trois axes forts pourrait se résumer comme suit.

Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins

Cet enjeu recoupe des besoins multiples, identifiés dans le cadre des projets RUG+ et d'évolution du réseau de soins cantonal, en parallèle des besoins formalisés dans le PCPSP visant à réduire les barrières d'accès à l'offre de soins (action 2.3) et à faciliter l'orientation et la navigation dans le système de santé pour toutes les personnes, en fonction de leur profil et/ ou de leurs symptômes (action 3.3).

Les actions en lien avec le numérique dans ce domaine sont d'offrir à la population une solution numérique permettant:

- Dans le cadre des urgences non vitales, de trouver facilement une offre de soins adaptée et de prendre rapidement rendez-vous, en complément de la CeSaGe;
- Dans le cadre du réseau de soins, de rendre visible et de simplifier l'accès aux différentes prestations de soins offertes par les professionnels et professionnelles et les institutions de santé dans toutes les régions du canton, afin de favoriser l'accès aux soins, ainsi que l'interprofessionnalité et la coordination des trajectoires de soins à proximité ou au domicile des bénéficiaires;
- Dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention, de contribuer à une meilleure connaissance des associations actives dans ce champ et du soutien dont elles bénéficient, de promouvoir l'implantation des comportements favorables à la promotion de la santé et d'être sensibilisée aux actions de prévention primaire et secondaire mises en place par l'office cantonal de la santé.

Favoriser la prise en charge rapide

Cet enjeu correspond aux besoins de prise en charge dans le contexte des consultations pressantes identifiés dans le cadre des projets RUG+ et d'évolution du réseau de soins cantonal.

Les actions principales en lien avec le numérique dans ce domaine sont le développement de la télésanté, qui permet de recevoir un traitement rapidement, y compris à domicile, ainsi que l'orientation et la prise de rendez-vous facilitées.

Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

L'enjeu est l'échange de données cliniques dans le cadre de la prise en charge de patients en réseau, afin d'assurer que toutes les informations nécessaires au traitement soient disponibles pour augmenter la qualité des soins, et d'éviter de devoir refaire des évaluations, examens, analyses et soins redondants, afin d'améliorer l'efficacité. Ceci est particulièrement nécessaire dans le cadre des transitions entre secteur de soins, par exemple à la sortie de l'hôpital, et des prises en charge interprofessionnelles.

Les actions en lien avec le numérique dans ce domaine seront essentiellement de simplifier le partage d'informations et de données entre les professionnelles et professionnels de santé, dans les institutions publiques et le secteur privé, ainsi qu'avec les patients et les patientes. Il s'agit là d'une action clé nécessaire pour la réussite de la mise en place d'un réseau cantonal de soins efficace.

Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Cet enjeu reprend les objectifs de la politique de promotion du maintien à domicile, qui a notamment pour but de favoriser le développement des alternatives à l'hospitalisation, en particulier l'hospitalisation à domicile, et d'agir sur les moments de rupture des trajectoires de santé, notamment les urgences, qui peuvent amener à une hospitalisation.

Les actions principales en lien avec le numérique dans ce domaine incluent:

- Le développement de la domotique et de la télésurveillance, en complément de la télésanté et du partage d'informations tels que décrits ci-dessus;
- La mise en place d'une communication efficace et rapide entre les équipes intervenant à domicile et les prestataires de soins.

3

Enjeux réglementaires du numérique en santé

Le cadre de référence légal est un élément clé dans l'élaboration d'une vision du numérique en santé. Plusieurs besoins incontournables ont été identifiés en lien avec le renforcement de la conformité et du cadre dans lequel la santé numérique se déploie, qui se regroupent en quatre enjeux supplémentaires.

Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

L'enjeu est le respect des règles de bonne gouvernance publique, en formalisant l'organisation de la santé numérique dans le canton, en précisant le rôle et les responsabilités de l'office cantonal de la santé et les contributions des acteurs publics et privés. Il s'agit de garantir la représentation de toutes les parties prenantes, en particulier la population, les patientes et patients, ainsi que les professionnels et professionnelles de la santé, les institutions et les associations, et en explicitant le positionnement vis-à-vis des instances fédérales et intercantionales.

Outre la gouvernance du système, il s'agira également de penser la gouvernance clinique du numérique, car les évolutions envisagées n'ont pas uniquement un impact sur les flux de données. Elles vont en effet également modifier les pratiques, les responsabilités, la documentation, les prescriptions et la coordination entre métiers et institutions, ce qui a également des conséquences médico-légales.

L'action principale sera de formaliser cette organisation, en particulier de définir les rôles et responsabilités des différentes instances, et de la mettre en œuvre.

Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique

L'enjeu est de faciliter l'échange d'informations médicales et le partage de données cliniques, tout en assurant la sécurité ainsi que le consentement des patientes et des patients. Il s'agit également de légitimer la gouvernance, et d'anticiper les évolutions apportées par les développements de l'intelligence artificielle.

Les actions principales dans ce domaine sont la revue des bases légales cantonales pour formaliser la gouvernance de la santé numérique, définir et imposer des exigences minimales pour assurer l'interopérabilité, instaurer un mécanisme clair et sécurisé pour garantir le consentement des patientes et des patients à l'échange de leurs données de santé, et prendre en compte l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

L'enjeu est de fournir des solutions pour répondre aux exigences réglementaires du numérique en santé. Deux exemples illustrent ce besoin:

- Le règlement d'application de la loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée (RTSU; K 1 21.01), qui prévoit à l'article 4 que la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (CASU) soit dotée des moyens destinés à documenter les interventions par le biais d'une fiche d'intervention préhospitalière (FIP) électronique;
- Le projet de révision⁰¹ de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTH; RS 812.21) prévoit d'introduire l'obligation de la prescription au moyen de l'ordonnance électronique et l'obligation du plan de médication électronique.

D'autres exigences pourraient également être introduites à l'avenir, notamment dans le domaine de la gestion des catastrophes sanitaires, en lien avec l'évolution du Système d'information et d'intervention Service sanitaire coordonné (SII-SC-C)⁰², ou dans le domaine de la déclaration obligatoire des maladies transmissibles, en lien avec le projet NASURE⁰³ de la Confédération.

Les actions principales dans ce domaine seront de mettre à disposition une FIP électronique dans le canton pour remplacer les fiches en papier carbone utilisées actuellement, ainsi que de généraliser l'ordonnance électronique et de déployer le PMP.

01 <https://www.bag.admin.ch/fr/loi-sur-les-produits-therapeutiques-revision-2023>

02 <https://www.babs.admin.ch/fr/service-sanitaire-coordonne-ssc>

03 <https://www.digisante.admin.ch/fr/nasure-national-surveillance-reponse-fr>

4 Acteurs du numérique en santé

4.1 Acteurs cantonaux

L'Etat

L'Etat a deux rôles principaux dans le domaine de la santé numérique.

Il doit tout d'abord définir la stratégie cantonale du numérique en santé, qui doit contribuer à la réalisation de la stratégie de santé publique, en assurer le pilotage, fixer le cadre, y compris légal, et les priorités, et assurer la cohérence, en prenant en compte les besoins de tous les utilisateurs, population, patientes et patients, professionnelles et professionnels, institutions et associations. L'Etat joue également un rôle essentiel dans le déploiement des outils, l'accompagnement au changement et l'adoption par les utilisatrices et utilisateurs.

L'Etat joue également un rôle clé dans le développement d'un écosystème de santé numérique, la mise à disposition d'une infrastructure de base et la réalisation de solutions, notamment dans le cadre du PSN. Ce programme, financé par les lois 13004 et 13227, adoptées par le Grand Conseil en 2022 et 2023, dispose d'un crédit global de 18.4 millions de francs destiné à financer la réalisation, conjointement par l'Etat, les HUG et l'IMAD, des services de base et d'infrastructure indispensables ainsi que dix services à valeur ajoutée.

Les établissements publics autonomes

Les deux établissements publics autonomes (EPA) cantonaux du domaine de la santé, les HUG et l'IMAD, jouent un rôle important dans la santé numérique cantonale. Étant donné leur position dans le système de santé genevois, ainsi que le statut d'établissement universitaire et d'opérateur de systèmes cliniques des HUG, les deux EPA ont les capacités et les compétences qui leur permettent d'innover et de jouer le rôle de moteurs pour le développement, le déploiement et l'adoption des solutions de santé numérique au niveau cantonal. Les solutions numériques peuvent y être testées, intégrées et industrialisées dans des conditions réelles de soins.

Outre leur forte implication dans le PSN déjà mentionnée, les deux EPA se sont ainsi vu attribuer des missions d'intérêt général dans le domaine de la santé numérique, dans le cadre du renouvellement de leurs contrats de prestations pour la période 2024-2027.

Les acteurs privés

Les acteurs privés sont également très impliqués dans l'évolution du numérique en santé au niveau cantonal. En particulier, les associations professionnelles sont investies au sein du comité cantonal de santé numérique⁰¹.

Le déploiement des solutions de santé numérique au bénéfice de toute la population passe par un renforcement de la collaboration avec et entre l'ensemble des acteurs privés, notamment les professionnels et professionnelles de la santé, les organisations d'aide et de soins à domicile, les établissements de soins, les pharmacies, les centres d'imagerie ou les laboratoires d'analyses médicales, en particulier dans le but d'améliorer la communication, de faciliter l'adoption, de renforcer la coopération interprofessionnelle et de fluidifier les trajectoires de soins.

4.2 Acteurs extracantonaux

L'Association intercantonale CARA

La participation du canton de Genève dans l'Association CARA, dans le cadre de la CISN, lui permet de déployer sa stratégie de façon plus efficiente, en profitant de synergies qui permettent de partager les coûts avec les autres cantons membres. Par ailleurs, la diffusion de ces solutions sur un territoire plus étendu permet d'en faciliter l'adoption, à la fois par une plus grande visibilité auprès des patientes, patients, professionnelles et professionnels de santé, et par une meilleure intégration dans les logiciels primaires, en rendant l'interfaçage plus pertinent pour les éditeurs.

CARA a pour mission principale la mise à disposition du dossier électronique du patient (DEP)⁰² fédéral à travers la communauté de référence CARA, active dans l'ensemble de la Suisse depuis sa fusion avec trois autres communautés. L'association met également à disposition une solution de transfert de documents entre acteurs de la santé, et est active dans le développement d'autres solutions de santé numérique telles que le PSP et le PMP, qui étaient initialement prévus dans le PSN genevois, et qui seront intégrés dans le portail de santé CARA. Ces projets s'inscrivent dans la feuille de route 2030 de l'Association CARA.

La reprise de nouvelles solutions développées à Genève pourrait à nouveau être envisagée à l'avenir, ce qui permettrait d'initier des projets en réduisant les incertitudes sur leur compatibilité future avec des solutions mutualisées. L'Association CARA n'a jusqu'à présent développé que des services relevant du cadre fixé collectivement, et elle ne couvre ainsi ni les besoins opérationnels propres à un canton ni les outils nécessaires à la gestion de ses services ou de ses politiques

01 Le Comité cantonal de santé numérique est un organe spécialisé constitué de représentants des institutions membres de la commission consultative du réseau de soins, définie à l'article 6 de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom; K 1 04).

02 <https://www.dossierpatient.ch/>

publiques. Ceci pourrait toutefois évoluer à l'avenir. L'Association doit en effet prochainement mettre à jour sa vision stratégique et sa feuille de route. Certains objectifs et projets identifiés dans la vision stratégique genevoise pourraient être repris au niveau intercantonal si les autres cantons membres les partagent.

CARA est par ailleurs un interlocuteur important de la Confédération pour le développement de l'écosystème de santé numérique au niveau national, et est un partenaire des équipes cantonales de santé numérique, en particulier du secteur santé numérique de l'office cantonal de la santé.

La Confédération

La Confédération est responsable de fixer le cadre légal et réglementaire pour le DEP, et pour définir les spécifications des formats d'échange, en partenariat avec les cantons au sein d'eHealth Suisse⁰³. Ce centre de compétence a été créé en 2007 pour mettre en œuvre la stratégie cybersanté suisse 2.0⁰⁴, principalement orientée sur la diffusion du DEP, ainsi que sur la standardisation et l'interopérabilité.

Le Conseil fédéral a publié en 2019 sa stratégie Santé2030⁰⁵, qui inscrit la transformation technologique et numérique du système de santé comme un des quatre défis à relever, avec comme objectifs d'exploiter les données de santé et les technologies. Dans ce contexte, le rôle de la Confédération a évolué avec le démarrage du programme DigiSanté⁰⁶, qui a pour vocation de promouvoir la transformation numérique du système de santé suisse. Dans ce contexte, le projet structurant «Espace suisse des données de santé» (Swiss Health Data Space; SwissHDS)⁰⁷ est particulièrement intéressant.

Plus récemment, le projet⁰⁸ de loi fédérale sur le dossier électronique de santé (LDSan; FF 2025 3399)⁰⁹ déposé par le Conseil fédéral prévoit de faire évoluer le DEP pour mettre automatiquement un dossier électronique de santé (DES) à disposition de toute la population, généraliser son utilisation et en centraliser l'infrastructure technique. En particulier, le DES devrait à terme permettre d'intégrer les différents modules de données structurées au même titre que le module vaccination¹⁰ déjà disponible.

Le rejet par le Tribunal fédéral des recours contre le scrutin sur la loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (LeID; FF 2025 20)¹¹, acceptée par la population en septembre 2025, ouvre par ailleurs la voie au

03 <https://www.e-health-suisse.ch/fr/a-propos/ehealth-suisse>

04 <https://www.bag.admin.ch/fr/strategie-cybersante-suisse>

05 <https://www.bag.admin.ch/fr/sante2030>

06 <https://www.digisante.admin.ch/fr>

07 <https://www.digisante.admin.ch/fr/espace-donnees-sante>

08 <https://www.bag.admin.ch/fr/developpement-du-dep-revision-complete>

09 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2025/3399/fr>

10 Inclut les vaccinations, les effets indésirables, les maladies infectieuses et les facteurs de risque.

11 <https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2025/20/fr>

prochain déploiement de l'identité électronique (e-ID), en complément du moyen d'authentification AGOV¹² déjà utilisé par la Confédération. Ceci permettra de remplacer progressivement GenèveID comme moyen d'identification électronique certifié dans le domaine de la santé numérique pour l'ensemble de la population genevoise.

Le Canton salue ces initiatives, qui contribuent à mettre en place un cadre favorable à l'adoption de la santé numérique et à la réduction des coûts, par la fixation de standards reconnus qui permettent l'interopérabilité et par l'atteinte de masses critiques. Une partie des services actuellement développés par le Canton et par CARA pourrait ainsi être reprise au niveau fédéral, renforçant encore les synergies et garantissant la pérennité des investissements déjà consentis. Les enjeux principaux résident dans les délais de mise en œuvre, l'alignement des financements et des responsabilités entre la Confédération et les cantons, et l'interfaçage des systèmes informatiques primaires des acteurs de santé.

5 Vision 2035 du numérique en santé

La stratégie du numérique en santé est portée par une vision à l'horizon 2035 qui propose des solutions aux enjeux du numérique en santé décrits au chapitre précédent.

En 2035, le canton de Genève pilote un écosystème numérique de la santé fiable, inclusif, interopérable et centré sur les besoins de la population et des professionnels et professionnelles de santé. Cet écosystème soutient et transforme durablement l'accès à la santé et l'organisation, la coordination et la fourniture des soins. Il garantit une prise en charge sûre et de qualité, tout en renforçant l'autonomie des citoyennes et des citoyens et l'efficacité du système pour les acteurs de la santé.

L'Etat de Genève joue un rôle clé dans l'écosystème numérique de la santé. Il en assure la cohérence stratégique et le pilotage à travers l'office cantonal de la santé. Il mobilise les ressources, et élabore et pilote la feuille de route numérique en collaboration étroite avec les acteurs publics, privés et la population.

Sur le plan opérationnel, une agence dédiée a la charge de mettre en œuvre et exploiter une plateforme numérique assurant notamment l'interopérabilité, la sécurité et la conformité des échanges de données entre les solutions de santé numérique. À cette fin, elle définit l'architecture technique, met en œuvre des normes communes, et supervise la réalisation des projets, en collaboration avec les acteurs de santé publics et privés. Cette agence aura une mission d'orchestrateur et fonctionnera en coordination et en complémentarité avec les niveaux cantonal, intercantonal et fédéral.

Les bénéfices attendus pour les acteurs de la santé sont majeurs: amélioration de la collaboration interprofessionnelle, fluidification des parcours de soins, réduction des redondances administratives, et développement de solutions innovantes, notamment basées sur l'intelligence artificielle, permettant d'éviter les séjours hospitaliers inappropriés en favorisant les interventions dans la communauté.

L'autonomie de la population dans la prise en charge de sa santé est renforcée par une meilleure transparence et une plus grande visibilité sur le système de soins et les programmes de promotion de la santé et de prévention, ainsi que par le développement de l'offre numérique de santé.

Cette vision fixe un cap à long terme, inspire et aligne les acteurs autour d'une ambition commune, et permet d'orienter les efforts de numérisation tout en mesurant les progrès. Elle incarne une volonté collective de faire de Genève un modèle de santé numérique au service de toutes et tous.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'appuie sur un ensemble de principes qui en définissent le cadre, puis se décline en axes structurants organisant l'action. Ces axes sont traduits en projets concrets, identifiés à ce stade, qui permettent d'engager la mise en œuvre et de produire des résultats progressifs au travers d'une feuille de route qui va être élaborée.

6 Principes guidant la transformation numérique

La vision repose sur des principes fondamentaux assurant une transformation numérique éthique, inclusive et durable. Ces principes serviront de guides pour la mise en œuvre de la stratégie et le développement du numérique en santé.

Les principes fondamentaux définis ci-dessous, fondés sur l'article 21A de la Constitution de la République et canton de Genève (Cst-GE; A 2 00), doivent servir de référence pour guider la transformation numérique ainsi que la conception des solutions et leur mise en œuvre.

Principe 1: Placer les utilisateurs au cœur des solutions

En s'appuyant sur les cadres intercantonaux, fédéraux et internationaux existants, la transformation numérique de la santé doit partir des besoins réels des utilisateurs finaux, qu'il s'agisse de la population ou des acteurs de santé. Les solutions développées doivent être ergonomiques, intuitives, accessibles, adaptées à tous les niveaux de maturité numérique et disponibles en plusieurs langues, tout en s'intégrant aux outils déjà utilisés au quotidien afin de faciliter l'accès, la saisie et le partage des données. La dimension numérique doit être prise en compte en amont dans tous les projets de transformation du système de santé, afin d'assurer efficacement son intégration. L'écosystème numérique doit garantir un accès à la fois fluide et sécurisé, et prévoir la possibilité de représentation pour les personnes qui ne peuvent utiliser les outils de manière autonome, tout en maintenant pour la population des alternatives non numériques afin d'éviter toute forme d'exclusion et de garantir le droit à une vie hors ligne.

Principe 2: Sécuriser et protéger les données en toute transparence

La confiance dans la santé numérique repose sur une protection élevée des données et sur le respect strict des consentements des personnes concernées. L'Etat garantit que les solutions répondent à des standards exigeants en matière de sécurité, de confidentialité, de fiabilité et de traçabilité, tout au long du cycle de vie des données, afin d'assurer la sauvegarde de l'intégrité numérique, dans le respect des cadres légaux et normatifs cantonaux, intercantonaux, fédéraux et internationaux. Des mécanismes de contrôle et d'audit doivent garantir la qualité et la protection des données, tandis qu'une transparence claire sur les traitements réalisés permet de renforcer la confiance des utilisateurs et utilisatrices du système.

Principe 3: Co-construire un écosystème cohérent, structuré, fédérateur et ouvert

Le développement de la santé numérique doit s'appuyer sur une collaboration étroite entre l'ensemble des acteurs afin de renforcer la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'innovation du système. Ce développement doit être co-construit dans une logique de mise en réseau visant à fédérer tous les acteurs au sein d'un écosystème ouvert et évolutif, plutôt qu'à les intégrer dans un système fermé ou à uniformiser les outils. L'interopérabilité, l'adoption de standards nationaux et internationaux existants, la mise en commun de référentiels et de services de base, et l'implication systématique des parties prenantes garantissent une compréhension commune des données et une valeur ajoutée concrète pour les utilisateurs et utilisatrices, tout en laissant à chaque acteur son autonomie au sein d'un écosystème structuré et efficient.

Principe 4: Stimuler l'innovation

La transformation numérique doit s'appuyer sur les solutions existantes, en consolidant les acquis pour accélérer et sécuriser les évolutions futures. Il s'agit de faire évoluer les services performants disponibles, en favorisant la généralisation des initiatives locales réussies et des innovations pertinentes, et en prenant en compte les nouveaux besoins. Les solutions doivent être développées de manière itérative, en privilégiant des réalisations à fort impact, mesurables et ajustées en continu grâce aux retours du terrain. Les projets numériques à l'échelle locale sont initiés en anticipant les évolutions au niveau intercantonal, fédéral et international, afin de garantir l'alignement et la compatibilité à long terme. Le renforcement de la collaboration et de la coordination entre acteurs, la réutilisation de briques technologiques et le développement à partir de systèmes existants permettent de limiter les doublons, de favoriser les synergies, de réduire la complexité et d'assurer la pérennité des solutions.

Principe 5: Former et accompagner le changement

La réussite de la santé numérique passe par un investissement durable dans la formation et l'accompagnement au changement des utilisateurs et utilisatrices. L'expérience montre en effet que le développement d'outils numériques ne suffit pas à garantir leur utilisation effective. Un effort important doit être ainsi consacré à leur promotion et à leur déploiement. Des programmes adaptés doivent permettre d'assurer une sensibilisation aux enjeux, et de renforcer et de valoriser l'expertise et la transmission des compétences numériques au sein du réseau. Un accompagnement au changement est en outre essentiel pour une appropriation des solutions par tous et toutes, dans le but de favoriser l'inclusion numérique, d'améliorer l'autonomie de la population, et de soutenir l'adoption sur le terrain par les professionnels et les professionnelles de santé.

Principe 6: Piloter la transformation numérique et promouvoir la souveraineté numérique

La santé numérique doit être guidée par un pilotage stratégique clair et centralisé, et doit pouvoir s'adapter à un contexte en constante évolution, au service de l'intérêt général. Les institutions publiques s'engagent à aligner leur portefeuille de projets sur une vision commune et une feuille de route partagée, ainsi qu'à participer aux projets de la feuille de route cantonale en priorisant les initiatives selon leur valeur ajoutée et leur faisabilité pour l'écosystème, et en tenant compte du retour sur investissement. L'utilisation de solutions publiques et locales, et de standards ouverts permet d'éviter la dépendance, facilite le contrôle et favorise la résilience. Un financement principalement public, durable et flexible, soutenu par un engagement politique fort, permet de soutenir la transformation et la souveraineté numérique à long terme, en ligne avec la stratégie de l'Etat.

7 Mise en œuvre de la vision

La mise en œuvre de la vision se décline en axes et en ambitions, auxquelles sont rattachés des objectifs à court, moyen et long terme. Ces objectifs sont formalisés par des projets, qui sont détaillés dans l'annexe. Ceux-ci feront l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la réalisation de la feuille de route déjà évoquée, et sont par conséquent encore susceptibles d'évoluer. L'atteinte des objectifs et la réalisation des projets dépendra en outre des évolutions du cadre légal et de la disponibilité des ressources financières nécessaires à leur réalisation, raison pour laquelle ils devront être revus périodiquement.

Axe 1: Développer le cadre de référence

Ambition 1.1: Développer la gouvernance et le cadre légal

Une gouvernance et un cadre légal clairs – Des instances de gouvernance et de pilotage efficaces et représentatives et un cadre légal qui définit clairement les règles.

La gouvernance cantonale doit permettre de définir les grandes orientations stratégiques de la santé numérique, en tenant compte de la stratégie fédérale et de la collaboration intercantonale à travers CARA.

Le pilotage cantonal assuré par l'office cantonal de la santé, basé sur une feuille de route opérationnelle, sera renforcé afin de mettre en œuvre la stratégie et de développer un écosystème cohérent, en impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Les bases légales cantonales seront modifiées afin de légitimer la gouvernance, de permettre, le cas échéant, la création d'une agence autonome en charge de la réalisation de la politique du numérique établie par l'office cantonal de la santé et de définir clairement les règles et les modalités de partage des données au sein du réseau. Elles prendront en considération aussi bien les standards existants que des développements de l'intelligence artificielle, les bases légales et réglementaires européennes et fédérales, ou encore les conventions intercantionales existantes.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale
- Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique

Objectifs:

- Dès 2026, **évaluer la création d'une agence autonome**
- À court terme, **renforcer la gouvernance de la santé numérique et revoir et adapter les bases légales cantonales** pour préciser le cadre garantissant l'échange des données de santé de manière sécurisée en garantissant le consentement, et le cas échéant, créer l'agence autonome

Ambition 1.2: Assurer les ressources et le financement

Un financement durable – Un financement public assurant une réponse aux besoins de l'ensemble des acteurs du système de santé.

Le financement des solutions de santé numérique étant majoritairement assuré par des lois d'investissement, la stratégie sera déclinée en feuille de route plusieurs années à l'avance, afin d'assurer les ressources et les financements, dans la continuité du PSN. En complément, les budgets de fonctionnement nécessaires à l'exploitation des solutions numériques doivent être assurés

Cette ambition répond à l'enjeu:

- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

Objectifs:

- Dès 2026, décliné la stratégie en une feuille de route opérationnelle permettant d'ajuster le PSN et d'anticiper les besoins en ressources et financement non couverts
- À court terme, le cas échéant, assurer le financement de l'agence

Axe 2: Favoriser l'accès à la santé

Ambition 2.1: Faciliter l'accès à l'information de santé

Une information de santé fiable – Des informations de santé vérifiées et organisées afin de les rendre facilement accessibles.

Trouver une information de santé fiable est devenu un véritable défi. Les personnes se tournent de plus en plus vers internet et les agents conversationnels basés sur l'intelligence artificielle pour obtenir des réponses à leurs questions de santé, avec les problèmes de fiabilité que cela comporte.

L'Etat, en partenariat avec les EPA, les associations et le secteur privé, doit contribuer à la diffusion d'une information de santé publique fiable.

Le portail santé Genève (SaGe) sera utilisé comme canal pour fournir à la population genevoise des informations fiables relatives à sa santé. Il permettra également de rendre l'offre de santé cantonale visible et lisible et de faciliter l'accès aux soins, quel que soit le besoin, à travers le déploiement d'outils conçus pour et avec les citoyennes et citoyens (ambitions 2.2 et 2.3). Ce portail permettra également de rediriger les utilisatrices et utilisateurs vers le portail et les services de CARA.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé
- Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé

Objectifs:

- D'ici 2027, déployer le portail SaGe avec les premiers contenus de santé vérifiés
- À moyen terme, enrichir le portail au fur et à mesure, également avec d'autres fonctionnalités

Ambition 2.2: Offrir une vision globale et transparente de l'offre de soins

Une offre de soins visible et lisible – Une vision d'ensemble des prestataires et des prestations, et des informations sur les possibilités de prise en charge dans le canton.

L'information sur l'offre de santé est très fragmentée et difficile à trouver. Le portail SaGe, qui sera enrichi d'un annuaire d'acteurs de la santé et d'une cartographie, leur permettra, ainsi qu'aux patientes et patients et aux personnes qui les accompagnent, d'avoir une vision globale des possibilités de prise en charge, tout au long du parcours de santé.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins
- Favoriser la prise en charge rapide
- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Objectif:

- Dès 2027, **mettre à disposition un catalogue des prestataires et des prestations de santé avec une cartographie** enrichie au fur et à mesure avec l'ensemble des prestataires et prestations de santé, dans le portail SaGe.

Ambition 2.3: Faciliter l'orientation et l'accès aux soins de la population

Un accès aux soins facilité – Une prise en charge et un accès aux soins appropriés plus faciles grâce à l'orientation et à la prise de rendez-vous en ligne.

Il est souvent complexe de savoir à qui s'adresser en cas de problème de santé. Ce choix sera facilité à travers le portail SaGe, notamment avec un outil pour être orienté selon ses symptômes, en s'appuyant sur la cartographie des prestataires et prestations mise à disposition dans le portail (ambition 2.2) qui permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'offre de soins. En complément, la prise de rendez-vous en ligne sera proposée pour simplifier l'accès aux soins.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins
- Favoriser la prise en charge rapide
- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Objectif:

- Dès 2027, **proposer une orientation dans l'offre de soins à travers le portail, avec une possibilité de prendre rendez-vous et de réserver des prestations**

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles

Un parcours patient mieux coordonné – Des trajectoires de soins continues, coordonnées et structurées pour les patientes et les patients qui en ont le plus besoin.

Un ensemble d'outils numériques sera développé, dont certains à travers CARA, afin de faciliter et d'améliorer la coordination des prises en charge communautaires et interprofessionnelles. Il s'agit notamment de favoriser la mise en place de parcours de santé au sein du réseau de soins genevois, en offrant des outils adaptés, construits avec et pour les professionnels et professionnelles. Ceci permettra d'assurer la cohérence, la continuité, la fluidité et la sécurité du suivi tout au long du parcours, et de faciliter la communication avec les patients et leurs proches.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Objectifs:

- Dès 2027, **déployer le PSP CARA** dans le canton
- Dès 2028, **mettre à disposition le PMP** sur la plateforme CARA
- À court terme, **déployer une plateforme sécurisée de messagerie instantanée** pour les professionnels et professionnelles de santé et les patients, **généraliser l'utilisation de l'ordonnance électronique, numériser la FIP**
- À moyen terme, **développer une solution d'agenda partagé et permettant de visualiser l'historique de la trajectoire des patients et généraliser la transmission structurée des résultats de laboratoire** dans un format standardisé
- À plus long terme: **numériser les prescriptions** d'imagerie, de laboratoire, de soins, de physiothérapie, etc., **partager les rapports** de sortie, opératoires, de transfert, etc. **et les résultats d'imagerie** sous forme structurée et standardisée, et **développer le dossier patient extrahospitalier (DPE)**, un système d'information coordonné qui permettra de partager les informations cliniques nécessaires à la prise en charge entre tous les acteurs de la chaîne de secours sanitaires, de la centrale 144 aux services hospitaliers, en passant par les transports sanitaires

Ambition 3.2: Optimiser l'échange de données entre les partenaires du réseau

Un échange de données fluide et sécurisé – Des informations de santé partagées simplement et en toute sécurité entre tous les acteurs, autour des patients et des patientes.

L'échange et l'accès aux informations pertinentes est un enjeu important pour améliorer la qualité et l'efficacité des prises en charge. Les outils développés doivent permettre non seulement de faciliter le partage sécurisé et efficace des données entre les partenaires du réseau de soins, mais aussi de simplifier et d'accélérer l'accès aux informations médicales.

L'ambition est de permettre aux professionnels et professionnelles de santé, et notamment à celles et ceux qui œuvreront dans la cadre du réseau cantonal de soins, d'avoir une vision synthétique du parcours du patient et de son historique médical, ainsi que d'avoir accès aux éléments essentiels (allergies, etc.), afin de fluidifier les itinéraires cliniques et les passages d'une institution à une autre au sein du réseau ou au-delà, et d'éviter d'avoir à refaire des examens.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Objectifs:

- À court terme, **proposer une solution de transfert de documents entre acteurs de santé, et simplifier l'utilisation du DEP pour les professionnels et les professionnelles** par la mise en place d'un soutien renforcé à l'intégration des logiciels primaires
- À moyen terme, **mettre à disposition une solution de partage de données administratives et de santé structurées**, de type international patient summary (IPS) et eUrgence
- À plus long terme, **accompagner l'évolution du DEP vers le DES**

Ambition 3.3: Permettre le monitoring et le pilotage global du système de santé, et soutenir la recherche

Pilotage et recherche basés sur les données – Des données pour monitorer et piloter le système de santé, améliorer la qualité et soutenir la recherche, avec un cadre clair.

À long terme, le système d'information s'appuiera sur l'utilisation secondaire des données pour piloter le système de santé, monitorer la qualité et l'efficacité, et permettre de soutenir la recherche. Genève dispose en effet, avec les données cliniques, les cohortes, les registres et les infrastructures existantes, notamment aux HUG et à l'Université, d'un potentiel important pour construire progressivement un véritable système de santé apprenant. L'utilisation secondaire des données représente un levier majeur pour la qualité, la sécurité, la recherche et l'innovation. Les garanties en matière d'anonymisation et de consentement devront être formalisées dans un cadre réglementaire solide.

Les projets cantonaux en lien avec la réutilisation des données s'appuieront notamment sur les avancées du programme national DigiSanté, en particulier des projets «Espace suisse des données de santé (SwissHDS)» et «Espace de données pour la recherche sur la santé (DgF)», ainsi que sur les standards internationaux et les développements législatifs en Suisse et en Europe.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale
- Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique

Objectif:

- À long terme, revoir les bases légales cantonales afin de **permettre l'utilisation secondaire des données pour des usages définis et encadrés**

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambition 4.1: Mettre à disposition des outils de prévention

Des outils de prévention pour tous et toutes – Des messages et des programmes de prévention et de promotion de la santé personnalisés.

Grâce au numérique, des messages de prévention et promotion de la santé seront proposés, principalement à travers l'application liée au portail SaGe.

Dans un second temps, en plus de la prévention primaire, des messages personnalisés seront envoyés et des programmes adaptés seront proposés en tenant compte du profil de la personne. Ceci permettra de mieux cibler les actions et de renforcer l'incitation à agir des personnes.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Objectifs:

- Dès 2027, **proposer des messages de prévention sur le portail SaGe**
- À moyen terme, **faire évoluer le portail SaGe pour offrir des messages de prévention personnalisés** selon ses caractéristiques personnelles (p. ex.: âge, sexe, pathologie, comportements, activité, etc.)

Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé

Un renforcement de l'autonomie – Un cadre légal et des solutions pour assurer que les choix individuels soient bien respectés.

Afin de renforcer l'autonomie des patientes et d'assurer que leurs choix et leurs priorités soient pris en compte dans leur parcours de soins, il est primordial de pouvoir formaliser leur projet de soins anticipé sous la forme d'instructions médicales d'urgence, de directives anticipées, de plan de soins anticipés et/ou de plan de crise conjoint, et que ceci soit facilement accessible dans le cadre des traitements.

La collecte de mesures de résultats rapportés par les patientes et patients (patient reported outcome measurements; PROMS) permet de documenter des informations qui ne sont pas systématiquement enregistrées lors de consultations médico-soignantes, en particulier la qualité de vie ou les symptômes perçus. Elle per-

met en outre de détecter plus rapidement des effets indésirables des traitements, et d'augmenter la participation des patientes et des patients à leurs soins et leur satisfaction.

Il s'agit également d'instaurer des mécanismes clairs et sécurisés pour gérer le consentement des patientes et des patients pour l'échange de leurs données médicales.

Finalement, la promotion de l'adhésion et l'accompagnement des citoyennes et citoyens à l'utilisation des solutions de santé numérique renforcera leur autonomie.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé
- Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins

Objectifs:

- À court terme, **revoir le cadre légal** pour assurer le partage sécurisé d'informations en respectant le consentement des patients, **développer des espaces d'échange, de partage et de soutien pour les patientes et les patients** sur le portail SaGe et **collecter des résultats rapportés par les patients**, ainsi que **déployer une solution de traduction**
- À moyen terme, **mettre à disposition des citoyennes et des citoyens une solution leur permettant de documenter leur projet de soins anticipé, leurs directives anticipées, leurs directives d'urgence et/ou leur plan de crise conjoint**, de façon centralisée et accessible par les professionnelles et professionnels
- À long terme, permettre aux utilisateurs et utilisatrices de **visualiser et modifier leurs consentements** de manière centralisée grâce à une infrastructure dédiée à la gestion fine des consentements

Ambition 4.3: Développer et déployer des solutions permettant d'assurer la prise en charge à distance

Des facilités de prise en charge à distance – Des traitements plus accessibles et au plus près des besoins.

La prise en charge à distance, proposée comme alternative, présente de nombreux avantages. Elle permet dans certains cas d'être pris en charge plus rapidement ou d'éviter une hospitalisation inutile. Son développement doit cependant être encadré afin d'assurer la dimension éthique des pratiques.

La télésanté permet une prise en charge rapide et un accès facilité au prestataire de santé adapté, chez soi ou près de chez soi. Son utilisation plus généralisée passera en partie par une gestion du changement auprès des utilisateurs et utilisatrices.

La domotique, les objets connectés et la télésurveillance permettront aux patients et à leurs proches d'être informés de l'évolution de leur l'état de santé, et de favoriser le suivi de patients à distance, notamment dans le cadre de l'hospitalisation à domicile. En fixant des seuils d'alerte objectifs, ceci évite de l'anxiété et permet de prendre de meilleures décisions de prise en charge.

Cette ambition répond aux enjeux:

- Favoriser la prise en charge rapide
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Objectifs:

- A moyen terme, **rendre plus largement disponible la consultation de télé-médecine**, notamment en pharmacie, **encadrer la télé-médecine par une charte cantonale**, et **généraliser l'utilisation de la domotique et de la télésurveillance pour les patients suivis à domicile**.

8

Projets en cours et prioritaires à court terme

Axe 1: Développer le cadre de référence

Ambitions

Ambition 1.1: Développer la gouvernance et le cadre légal

Ambition 1.2: Assurer les ressources et le financement

Projets déjà en cours

Projet 1: Évaluer la création d'une agence autonome et, le cas échéant, assurer son financement et la créer

Projets à court terme

Projet 8: Renforcer la gouvernance et l'intégration des parties prenantes

Projet 9: Revoir et adapter les bases légales cantonales

Projet 10: Décliner la stratégie en une feuille de route opérationnelle

Axe 2: Favoriser l'accès à la santé

Ambitions

Ambition 2.1: Faciliter l'accès à l'information de santé

Ambition 2.2: Offrir une vision globale et transparente de l'offre de soins

Ambition 2.3: Faciliter l'orientation et l'accès aux soins de la population

Projets déjà en cours

Projet 2: Déployer le portail santé SaGe avec les premiers contenus de santé

Projet 3: Mettre à disposition un catalogue des prestataires et des prestations de santé avec une cartographie sur le portail SaGe

Projet 4: Proposer une orientation dans l'offre de soins, avec la possibilité de prendre rendez-vous et de réserver des prestations

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambitions	Projets déjà en cours	Projets à court terme
Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles	Projet 5: Déployer le plan de soins partagé (PSP)	Projet 11: Déployer une plateforme sécurisée de messagerie instantanée
	Projet 6: Mettre à disposition le plan de médication partagé (PMP)	Projet 12: Généraliser l'utilisation de l'ordonnance électronique Projet 13: Numériser la fiche d'information préhospitalière (FIP)
Ambition 3.2: Optimiser l'échange de données entre les partenaires du réseau		Projet 14: Proposer une solution de transfert de documents entre acteurs de santé
		Projet 15: Mettre à disposition une solution de partage de données administratives et de santé structurées
		Projet 16: Simplifier l'utilisation du DEP par la mise en place d'un soutien à l'intégration des logiciels primaires

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambitions	Projets déjà en cours	Projets à court terme
Ambition 4.1: Mettre à disposition des outils de prévention	Projet 7: Proposer des messages de prévention sur le portail SaGe	
Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé		Projet 17: Déployer des projets de promotion de l'adhésion aux solutions numériques
		Projet 18: Déployer une solution de traduction
		Projet 19: Développer des espaces d'échange, de partage et de soutien pour les patientes et les patients sur le portail SaGe
		Projet 20: Collecter des résultats rapportés par les patientes et les patients

9

Conclusion

La vision stratégique du numérique en santé proposée est basée sur une politique de santé centrée sur les interventions communautaires, notamment pour la gestion des urgences, sur le travail en réseau pour les populations multimorbides et vulnérabilisées, mais aussi sur l'accent mis sur la prévention et la promotion de la santé.

Elle intègre la nécessité impérieuse de faire évoluer notre système de soins de manière à répondre à des enjeux de taille: l'augmentation des coûts de la santé avec une saturation des systèmes de soins hospitaliers, la demande d'efficacité qui devrait être sous-tendue par une fluidité de la coordination entre professionnels et professionnelles de santé, la place de plus en plus grande donnée à l'intelligence artificielle dans les traitements innovants, et l'affirmation du patient acteur de ses soins et du rôle des proches aidants.

L'objectif est ainsi de contribuer à favoriser l'accès à la santé et la qualité des soins, tout en améliorant l'efficacité. Il s'agit de garantir à toute la population un accès équitable à des services numériques fiables, sécurisés, de qualité et éthiques, permettant d'éviter la fracture numérique, tout en soutenant les professionnelles et professionnels dans leurs activités quotidiennes.

Pour cela, le Canton a pour ambition de développer un écosystème de santé interconnecté, fédérateur, ouvert, inclusif, respectueux des droits fondamentaux, de la protection des données personnelles et de l'intégrité numérique. Cet écosystème et les solutions proposées, qui permettront un accès sécurisé et réglementé aux données de santé tout au long du parcours de vie, représentent l'opportunité d'une plus grande autonomie pour les patientes et les patients, et d'une meilleure coordination de l'ensemble des partenaires du système de santé, privés et publics. Il a également pour vocation de favoriser l'innovation, la recherche et la valorisation des données au bénéfice de toute la population, en s'appuyant sur des solutions permettant d'assurer durablement notre souveraineté numérique dans le domaine de la santé.

Annexe – Détail des projets

Les objectifs identifiés dans les axes et ambitions du chapitre 7 «Mise en œuvre de la vision» sont repris et détaillés ci-dessous sous forme de projets. Ils répondent directement aux enjeux de santé publique et de conformité, définis aux chapitres 2 «Enjeux de santé publique et rôle du numérique» et 3 «Enjeux réglementaires du numérique en santé». Ceci permet d'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels, tout en s'inscrivant dans la vision cantonale à long terme du numérique en santé.

Ces projets sont de plusieurs natures:

- Projets réglementaires, normatifs ou administratifs;
- Projets organisationnels et liés à l'amélioration des processus de terrain, tels que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique;
- Projets liés à la création de nouveaux outils de santé numérique;
- Projets liés à la création de contenus, en particulier des informations de santé et des messages et programmes de prévention et promotion de la santé.

La gestion et le pilotage de ces projets dépend de leur nature. Il est ainsi pertinent d'utiliser les différentes compétences spécifiques des acteurs listés au chapitre 4 «Acteurs du numérique en santé» en fonction du type de projet. Par ailleurs, le type de financement nécessaire diffère également suivant la nature du projet et l'entité qui réalise le projet:

- Budget de fonctionnement de l'Etat, pour financer les dépenses courantes, notamment les études, l'analyse et l'énoncé des besoins, l'exploitation, la maintenance et le support des solutions numériques, les projets, ou les mandats, etc.
- Crédits ou subventions d'investissement, utilisés en principe pour la création d'actifs immobilisables au bilan de l'Etat ou des institutions publiques et subventionnées, en particulier des solutions et outils de santé numérique;
- Missions d'intérêt général, pour financer des prestations délivrées à la population par les EPA;
- Subventions, pour financer des prestations délivrées à la population par des tiers, notamment l'Association CARA.

Les projets prioritaires à moyen et long terme ne sont pas détaillés à ce stade. Les paramètres de leur réalisation dépendront en effet des évolutions à venir, notamment au niveau fédéral et intercantonal.

Comme déjà évoqué, cette liste de projets sera détaillée dans une feuille de route opérationnelle.

Projets en cours

Axe 1: Développer le cadre de référence

Ambition 1.1: Développer la gouvernance et le cadre légal

Projet 1: Évaluer la création d'une agence autonome et, le cas échéant, assurer son financement et la créer

Dans le but de repositionner l'Etat sur son rôle de pilotage stratégique, de régulation et de coordination, il est souhaitable de déléguer à une entité publique autonome la charge de définir l'architecture de l'écosystème et d'orchestrer la mise en œuvre des outils de santé numérique.

L'agence autonome assurerait le rôle d'opérateur technique à la place de l'Etat. La création d'une entité publique dédiée au numérique en santé permettrait plus de souplesse en facilitant les partenariats public-privé pour concevoir, déployer et exploiter les solutions communes prévues par la stratégie. Sa création ne vise ni à remplacer les systèmes existants des différents partenaires du réseau, ni à centraliser les données, mais à créer les conditions techniques, organisationnelles et normatives pour un changement ambitieux à l'échelle cantonale. En particulier, le rôle et les missions de l'agence devront s'articuler avec pertinence avec ceux de CARA.

Un orchestrateur public doit assurer la cohérence du réseau, mutualiser les ressources, unifier les standards d'interopérabilité et garantir un partage sécurisé des données conforme aux exigences éthiques et de protection de la personnalité, mais aussi suivre l'évolution rapide du domaine de la santé numérique en adaptant les outils à disposition du Canton, lancer des initiatives novatrices de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les soins communautaires, et attirer des fonds privés pour initier des projets pilotes en y associant les deux EPA relevant de la santé et les acteurs privés au sein des réseaux de soins cantonaux.

Cette agence autonome du numérique en santé devra être dotée d'un mandat clair, de moyens dédiés et d'une gouvernance publique, et sera ainsi chargée de concevoir, déployer et exploiter l'architecture de l'écosystème et les solutions numériques communes du réseau de soins genevois pour garantir l'interopérabilité, la sécurité, la continuité et l'efficacité des prestations.

Le projet vise à évaluer la faisabilité de l'agence et, le cas échéant dans un deuxième temps, d'assurer son financement et sa création, vraisemblablement par le dépôt d'un projet de loi. Il contribuera ainsi également à l'Ambition 1.2: Assurer les ressources et le financement.

Répond à l'enjeu: Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

Type de projet:

- Projet réglementaire, normatif ou administratif
- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat

Financement: Budget de fonctionnement

Axe 2: Favoriser l'accès à la santé

Ambition 2.1: Faciliter l'accès à l'information de santé

Projet 2: Déployer le portail santé SaGe avec les premiers contenus de santé

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition de la population et des acteurs de la santé un site internet et une application mobile avec des contenus de santé vérifiés, qui pourront également être utilisés par les proches-aidants.

Répond aux enjeux:

- Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé
- Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé

Type de projet:

- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet lié à la création de contenus, en particulier des informations de santé et des messages et programmes de prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre: Etat ou agence (aspects techniques); Etat, en collaboration avec les partenaires, EPA, associations professionnelles, associations actives dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé, etc. (contenu)

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); budget de fonctionnement, missions d'intérêt général, mandats et/ou subventions (contenu éditorial, expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Ambition 2.2: Offrir une vision globale et transparente de l'offre de soins

Projet 3: Mettre à disposition un catalogue des prestataires et des prestations de santé avec une cartographie sur le portail SaGe

Ce projet vise à mettre à disposition de la population et des acteurs de santé du canton un outil permettant de trouver un acteur de santé ou une prestation en fonction de différents critères (spécialisation, horaires, langues parlées, etc.). Cet

outil pourra aussi être utilisé par les proches-aidants. Il est prévu que cet outil soit accessible par le portail santé SaGe en développement, et que le catalogue des prestataires et des prestations soit enrichi au fur et à mesure. L'enjeu est d'assurer une bonne gouvernance des données (actualisation, exhaustivité, vérification, etc.).

Répond aux enjeux:

- Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins
- Favoriser la prise en charge rapide
- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet lié à la création de contenus, en particulier des informations de santé et des messages et programmes de prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre: Etat ou agence (aspects techniques); Etat, EPA et partenaires (contenu)

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); budget de fonctionnement et missions d'intérêt général (contenu et gestion du changement, expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Ambition 2.3: Faciliter l'orientation et l'accès aux soins de la population

Projet 4: Proposer une orientation dans l'offre de soins, avec la possibilité de prendre rendez-vous et de réserver des prestations

Ce projet est dépendant des résultats du projet précédent. Il s'appuie en particulier sur le portail SaGe et InfoMed⁰¹. Il facilite l'expérience des usagers dans leur parcours de soins et de santé et leur offre une plus grande autonomie dans leurs démarches. Il permet la dématérialisation de certains processus administratifs tels que la prise de rendez-vous ou la réservation de prestations, par exemple à domicile, qui pourront également être utilisés par les proches-aidants.

Ce projet permettra notamment d'étendre le périmètre de l'application en intégrant d'autres fournisseurs de prestations, par exemple des pharmacies, ou d'autres types de prestations, et d'alimenter le portail SaGe.

Répond aux enjeux:

- Offrir à la population une visibilité sur l'offre de prestations de santé, faciliter son orientation et simplifier l'accès aux soins

01 InfoMed est une application d'orientation et d'aide à la décision développée par les HUG pour évaluer soi-même, ou pour un proche, ses symptômes afin de déterminer si l'appel au 144 est nécessaire, une consultation auprès du réseau de santé (médecin traitant traitante, garde médicale, pharmacie) est indiquée ou si une consultation aux urgences (adultes, pédiatriques, gynéco-obstétricales ou ophtalmiques) s'impose. L'application offre notamment les services suivants: donner des conseils selon les symptômes ressentis, informer quand consulter un ou une médecin ou les urgences et renseigner sur l'affluence aux urgences.
<https://www.hug.ch/application-mobile/infomed>

- Favoriser la prise en charge rapide
- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat, agence et/ou HUG (aspects techniques); Etat, EPA et partenaires (gestion du changement)

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); budget de fonctionnement et missions d'intérêt général (gestion du changement, expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles

Projet 5: Déployer le plan de soins partagé (PSP)

Le PSP, développé par CARA, est un outil de coordination interprofessionnelle permettant aux acteurs de santé, au patient ou à la patiente et à ses proches de coconstruire et de suivre des objectifs de soins communs, notamment lors de prises en charge complexes. Il favorise la transparence et l'uniformisation de l'information, via une plateforme numérique sécurisée.

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat (gestion du changement); CARA (réalisation et exploitation de la solution)

Financement: Budget de fonctionnement (gestion du changement); subvention (réalisation et exploitation de la solution)

Projet 6: Mettre à disposition le plan de médication partagé (PMP)

Le PMP, développé par CARA en collaboration avec les HUG, sur la base du composant central, l'agrégateur, développé par les HUG et l'Etat, est un outil permettant aux patientes et aux patients et leurs professionnelles et professionnels de santé de gérer conjointement un plan de médication commun tout au long du parcours de soins. Le PMP permettra aux utilisatrices et utilisateurs de consulter la liste de la médication actuelle et l'historique des traitements avec le détail des ordonnances et des dispensations. Il permettra aussi aux acteurs de santé de communiquer leurs interventions, dont l'arrêt d'un traitement, l'émission d'une ordonnance, la substitution d'un médicament par un générique, etc. Le déploiement de l'ordonnance électronique (voir le projet 12) et du PMP sont complémentaires⁰².

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat (gestion du changement); CARA (réalisation et exploitation de la solution)

Financement: Budget de fonctionnement (gestion du changement); subvention (réalisation)

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambition 4.1: Mettre à disposition des outils de prévention

Projet 7: Proposer des messages de prévention sur le portail SaGe

Le portail santé SaGe permettra de proposer des messages de prévention à la population. L'enjeu principal sera d'intégrer la dimension numérique dans la collaboration avec les partenaires de l'office cantonal de la santé, en particulier les HUG, l'IMAD et les associations subventionnées, afin d'optimiser le potentiel de ce nouveau canal de diffusion des prestations à la population.

⁰² À terme, il serait également intéressant de faire évoluer l'application Swiss-Meds, développée par les HUG, afin de l'interfacer avec le PMP pour offrir une interface conviviale aux patientes et aux patients.
<https://www.hug.ch/application-mobile/swiss-meds>

Répond aux enjeux:

- Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet lié à la création de contenus, en particulier des informations de santé et des messages et programmes de prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre: Etat ou agence (aspects techniques); Etat, EPA et partenaires (contenu)

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); budget de fonctionnement et missions d'intérêt général (contenu, expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Projets prioritaires à court terme

Axe 1: Développer le cadre de référence

Ambition 1.1: Développer la gouvernance et le cadre légal

Projet 8: Renforcer la gouvernance et l'intégration des parties prenantes

L'objectif est de clarifier, de structurer et de formaliser l'organisation et le pilotage de la santé numérique cantonale, en assurant la coordination des acteurs publics et privés, les acteurs de la santé et les associations de patients. Les enjeux principaux sont de légitimer les instances de gouvernance et de décrire les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Dans ce contexte, il est primordial d'assurer que les utilisateurs (citoyennes et citoyens, patientes et patients, personnes aidantes, professionnelles et professionnels de la santé, institutions) soient représentés dans la gouvernance de la santé publique cantonale.

Répond à l'enjeu: Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

Type de projet: Projet réglementaire, normatif ou administratif

Mise en œuvre: Etat

Financement: Budget de fonctionnement

Projet 9: Revoir et adapter les bases légales cantonales

L'objectif est de compléter le cadre juridique cantonal pour formaliser la gouvernance qui sera définie dans le projet 8 ci-dessus, traiter les problématiques d'interopérabilité et d'homologation des logiciels primaires, et encadrer le consentement des patientes et patients et les aspects de communication des données entre le personnel professionnel de la santé en dehors du dossier électronique du patient, déjà réglementé au niveau fédéral, et plus généralement faciliter la réalisation de certains projets.

Répond à l'enjeu: Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique

Type de projet: Projet réglementaire, normatif ou administratif

Mise en œuvre: Etat

Financement: Budget de fonctionnement

Ambition 1.2: Assurer les ressources et le financement

Projet 10: Décliner la stratégie en une feuille de route opérationnelle

Ce projet doit permettre de décliner la présente stratégie en une vision tactique et opérationnelle structurée sous forme de feuille de route. Cette feuille de route opérationnelle affinera les objectifs des projets, ainsi que leurs interactions, les conditions et les paramètres principaux de leur réalisation, notamment leur financement. Elle inclura des jalons opérationnels définis et planifiés dans le temps. Elle doit en outre servir de base pour définir l'architecture technique du système, en tenant compte des développements prévus dans le cadre de DigiSanté, notamment l'espace suisse des données de santé, afin de garantir l'interopérabilité et l'échange des données, ainsi que la mise à disposition de solutions innovantes. Cette démarche permettra d'assurer un alignement stratégique entre les différents acteurs, de répartir les rôles et responsabilités, de renforcer la coordination, de faciliter le transfert et la capitalisation des connaissances, d'aligner les projets avec les différentes sources de financement et d'optimiser la réalisation des différents projets techniques.

Répond à l'enjeu: Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

Type de projet: Projet réglementaire, normatif ou administratif

Mise en œuvre: Etat, en collaboration avec les partenaires

Financement: Budget de fonctionnement

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles

Projet 11: Déployer une plateforme sécurisée de messagerie instantanée

L'objectif du projet est de mettre à disposition des professionnels et professionnelles de santé et des patients un outil de messagerie instantanée leur permettant d'échanger en direct notamment dans le cadre de prises en charge multidisciplinaires.

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique

- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat, agence, et/ou CARA

Financement: Budget de fonctionnement (gestion du changement); crédit d'investissement (réalisation); crédit de fonctionnement (gestion du changement, expression des besoins, exploitation, maintenance et support); et/ou subvention (réalisation et exploitation)

Projet 12: Généraliser l'utilisation de l'ordonnance électronique

L'utilisation de l'ordonnance électronique garantit une meilleure lisibilité et contribue à améliorer la sécurité des patients. Celles-ci devraient en outre permettre d'éviter les falsifications et les retraits multiples non autorisés. Le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) prévoit de rendre son utilisation obligatoire.

De nombreux médecins et pharmacies utilisent déjà actuellement la solution d'e-Ordonnance⁰³ développée par la Fédération des médecins suisses (FMH) et la Société Suisse des Pharmaciens (PharmaSuisse), mise en œuvre par Health Info Net (HIN), et intégrée à plusieurs logiciels primaires.

Le projet a pour vocation de généraliser l'utilisation de l'ordonnance électronique dans le canton, en anticipant la révision de la LPT. Les enjeux principaux sont la gestion du changement, le financement de la signature ou de l'identité électronique nécessaire pour les médecins et les pharmaciens, le raccordement au système des logiciels primaires des hôpitaux, des cabinets médicaux et des pharmacies, l'intégration avec le DEP et le PMP.

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet réglementaire, normatif ou administratif

Mise en œuvre: Etat et/ou HUG et associations professionnelles, en particulier l'Association des cliniques privées de Genève (Genève Cliniques), l'Association des Médecins du Canton de Genève (AMGe), et l'Association genevoise des pharmaciens (PharmaGenève)

Financement: A déterminer

Projet 13: Numériser la fiche d'information préhospitalière (FIP)

L'objectif de ce projet est la numérisation de la FIP utilisée dans les ambulances du canton, pour remplacer les fiches en papier carbone. Plusieurs options sont envisageables, dont le déploiement de solutions existantes sur le marché. Les enjeux principaux sont le financement de l'exploitation de la FIP numérique, et l'interconnexion avec les systèmes informatiques de la Centrale 144 et des services d'urgence receveurs pour une transmission efficace des données cliniques utiles à la prise en charge, ainsi qu'avec ceux de l'office cantonal de la santé pour le contrôle qualité.

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet réglementaire, normatif ou administratif

Mise en œuvre: Etat, agence, Centrale 144/ HUG et/ou partenaires du transport sanitaire préhospitalier

Financement: A déterminer

Ambition 3.2: Optimiser l'échange de données entre les partenaires du réseau**Projet 14: Proposer une solution de transfert de documents entre acteurs de santé**

Le transfert de documents est une solution pour l'échange électronique sécurisé de documents entre toutes les institutions et les professionnelles et professionnels de santé. Il permet de recevoir, sous forme numérique et sécurisée, ce que acteurs de santé se transmettent par courrier postal ou courriel. Il augmente l'efficacité et facilite la continuité de la prise en charge des patients. Cette solution permet l'échange de documents entre les acteurs de santé même si le patient ne dispose pas d'un DEP. CARA propose déjà une solution qui pourrait être rapidement déployée dans le canton.

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: Etat (gestion du changement); CARA (réalisation et exploitation de la solution)

Financement: Budget de fonctionnement (gestion du changement); subvention (réalisation et exploitation de la solution)

Projet 15: Mettre à disposition une solution de partage de données administratives et de santé structurées

Les formats d'échange standardisés, tels que l'IPS ou le passeport d'urgence électronique eUrgence, permettent de partager des données administratives et cliniques de base, sous une forme structurée. Ceci est particulièrement utile dans le contexte de traitements médicaux imprévus ou en urgence. Ces données seront à terme en principe intégrées dans le DEP et/ou le futur DES.

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique;
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique.

Mise en œuvre: Etat, agence et/ou CARA

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique), budget de fonctionnement (expression des besoins, exploitation, maintenance et support) et/ou subvention

Projet 16: Simplifier l'utilisation du DEP par la mise en place d'un soutien à l'intégration des logiciels primaires

Ce projet a pour objectif de renforcer les actions de CARA auprès des éditeurs pour améliorer le raccordement et l'intégration des logiciels primaires au DEP et aux autres outils de santé numérique, ce qui permet de simplifier leur utilisation pour les professionnels et les professionnelles de santé. Le cas échéant, l'agence devra également mener des actions similaires dès sa création pour les solutions qu'elle développera.

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet: Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: CARA

Financement: Subvention

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé

Projet 17: Déployer des projets de promotion de l'adhésion aux solutions numériques

Les initiatives pour promouvoir l'adhésion citoyenne et professionnelle à mener dans ce domaine sont par exemple:

- Joindre une information et un formulaire d'inscription à CARA aux courriers des HUG, de l'IMAD et d'autres fournisseurs de prestations;
- Ouvrir d'autres points d'accompagnement à l'enrôlement et/ou à l'utilisation des outils de santé numérique dans le canton, en plus de l'actuel basé aux HUG;
- Intégrer les solutions numériques de manière ciblée sur des cas d'usage ou des groupes de patients spécifiques dans le cadre des projets et programmes de santé publique, notamment l'évolution du réseau de soins cantonal;
- Sensibiliser tous les étudiants et toutes les étudiantes en santé aux enjeux de santé numérique dans le cadre de leur formation;
- Définir et suivre des indicateurs de résultat, de performance et de satisfaction relatifs aux outils et services déployés;
- Évaluer l'opportunité de mettre à disposition des professionnelles et professionnels de santé une messagerie, un moyen d'authentification et/ou une signature qualifiée sécurisés;
- Évaluer l'opportunité de mettre en œuvre une organisation chargée de tester et de certifier les applications de santé numérique.

Répond à l'enjeu: Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet: Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique

Mise en œuvre: Etat, éventuellement agence et/ou CARA, en collaboration avec les EPA et les partenaires

Financement: Budget de fonctionnement, missions d'intérêt général des HUG et de l'IMAD, et/ou subvention

Projet 18: Déployer une solution de traduction

Ce projet a pour vocation de mettre à disposition une solution de type Babel Dr⁰⁴. Cette solution est déjà accessible gratuitement en ligne, et pourrait être utilisée plus largement dans le canton, en la mettant à disposition également sur le portail SaGe.

Répond à l'enjeu: Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: HUG, et Etat ou agence

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); mission d'intérêt général et/ou budget de fonctionnement ou crédit de fonctionnement (expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Projet 19: Développer des espaces d'échange, de partage et de soutien pour les patientes et les patients sur le portail SaGe

Ce projet doit permettre de mettre à disposition des espaces de dialogue et de participation citoyenne sur le portail SaGe, notamment via des forums ou des groupes d'échange, de soutien et/ou de parole.

Répond à l'enjeu: Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet lié à la création de contenus, en particulier des informations de santé et des messages et programmes de prévention et promotion de la santé

Mise en œuvre: Etat ou agence (aspects techniques); Etat, en collaboration avec les partenaires, EPA, associations professionnelles, associations actives dans le domaine de la prévention et la promotion de la santé, etc. (contenu)

Financement: Crédit d'investissement (aspects techniques); budget de fonctionnement, missions d'intérêt général, mandats et/ou subventions (contenu)

04 Babel Dr est un outil numérique de traduction médicale, développé en partenariat entre les HUG et la Faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève, qui permet aux professionnelles et professionnels de santé de communiquer efficacement avec les patientes et patients allophones ou malentendants, garantissant ainsi l'équité et la qualité des soins. <https://www.hug.ch/medecine-premier-recours/babel-dr>

Projet 20: Collecter des résultats rapportés par les patientes et les patients

Comme déjà évoqué, la collecte de PROMS permet de documenter des informations qui ne sont pas systématiquement enregistrées par les professionnels et les professionnelles.

Les HUG sont en train de développer un outil dans ce domaine, dans le cadre du PSN. L'objectif de ce projet sera de le mettre plus largement à disposition, et de permettre le partage des résultats, notamment via le portail SaGe.

Répond à l'enjeu: Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Mise en œuvre: HUG, et Etat ou agence

Financement: Crédit d'investissement (développement de la solution numérique); mission d'intérêt général et/ou budget de fonctionnement ou crédit de fonctionnement (expression des besoins, exploitation, maintenance et support)

Projets prioritaires à moyen terme

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles

Projet 21: Développer une solution d'agenda partagé et permettant de visualiser l'historique de la trajectoire des patientes et patients

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Projet 22: Généraliser la transmission structurée des résultats de laboratoire

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambition 4.1: Mettre à disposition des outils de prévention

Projet 23: Faire évoluer le portail SaGe pour offrir des messages de prévention personnalisés

Répond aux enjeux:

- Renforcer la littératie en santé et l'accès aux informations de santé
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique
- Projet réglementaire, normatif ou administratif

Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé

Projet 24: Mettre à disposition une solution permettant de documenter ses souhaits en matière de prise en charge et accessible par les professionnelles et professionnels

Il s'agit en particulier de pouvoir documenter le projet de soins anticipé, les directives anticipées, les directives d'urgence et/ou le plan de crise conjoint.

Répond aux enjeux:

- Favoriser la participation et l'expression citoyenne en matière de santé
- Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Ambition 4.3: Développer et déployer des solutions permettant d'assurer la prise en charge à distance

Projet 25: Rendre plus largement disponible la consultation de télémédecine

Répond aux enjeux:

- Favoriser la prise en charge rapide
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet: Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique

Projet 26: Encadrer la télémédecine par une charte cantonale

Répond aux enjeux:

- Favoriser la prise en charge rapide
- Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient
- Revoir les bases légales cantonales encadrant la santé numérique

Type de projet: Projet réglementaire, normatif ou administratif

Projet 27: Généraliser l'utilisation de la domotique pour les patients suivis à domicile

Répond à l'enjeu: Gérer les crises au plus près de l'écosystème du patient

Type de projet: Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique

Projets prioritaires à plus long terme

Axe 3: Améliorer la qualité et l'efficacité des soins

Ambition 3.1: Améliorer la coordination des acteurs autour du parcours patient et éviter des actes inutiles

Projet 28: Numériser les prescriptions

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Projet 29: Partager les rapports sous forme structurée et standardisée

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Projet 30: Partager les résultats d'imagerie sous forme structurée et standardisée

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Projet 31: Développer le dossier patient extrahospitalier (DPE)

Répond à l'enjeu: Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Ambition 3.2: Optimiser l'échange de données entre les partenaires du réseau**Projet 32: Accompagner l'évolution du DEP vers le DES**

Répond aux enjeux:

- Soutenir la coordination des soins et l'interprofessionnalité
- Promouvoir le respect des exigences légales dans le champ du numérique en santé

Type de projet:

- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Ambition 3.3: Permettre le monitoring et le pilotage global du système de santé, et soutenir la recherche**Projet 33: Permettre l'utilisation secondaire des données**

Répond à l'enjeu: Renforcer la gouvernance et le pilotage de la santé numérique cantonale

Type de projet:

- Projet réglementaire, normatif ou administratif
- Projet organisationnel et lié à l'amélioration des processus de terrain, tel que la mise en œuvre, le déploiement et/ou la promotion de l'adhésion en lien avec des solutions de santé numérique
- Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Axe 4: Favoriser l'implication personnalisée dans la gestion de la santé et des soins

Ambition 4.2: Intégrer et promouvoir l'autonomie de la population dans son parcours de santé

Projet 34: Permettre de visualiser et modifier les consentements de manière centralisée grâce à une infrastructure dédiée à la gestion fine des consentements

Répond à l'enjeu: Renforcer l'autonomie et le pouvoir d'agir sur sa santé

Type de projet: Projet lié à la création de nouveaux outils de santé numérique

Département de la santé et des mobilités

Office cantonal de la santé

Rue Adrien-Lachenal 8 • 1207 Genève

www.ge.ch/organisation/office-cantonal-sante-ocs

Conception graphique: miind